

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**  
**POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**DUT 1<sup>ère</sup> année Campus France - ADIUT**

**Les pièces demandées sont obligatoires.**  
**Il est demandé de présenter les ORIGINAUX, classés dans l'ordre suivant et rangés dans une pochette plastique perforée.**

**TOUS CES DOCUMENTS SONT INDISPENSABLES A L'INSCRIPTION. EN CAS D'OUBLI, VOTRE INSCRIPTION DEVRA ETRE REPORTEE.**

Vous devez télécharger, imprimer et remplir le dossier d'inscription accessible sur :

<https://www.iut-rodez.fr/fr/actualites/actu-inscriptions-administratives-2019>

accompagné des documents suivants :

- Le message d'admission envoyé par l'ADIUT ou l'IUT de Rodez,
- L'extrait d'acte de naissance pour les étudiants nés à l'étranger ou dans les DOM-TOM,
- Le justificatif de l'obtention du baccalauréat (document traduit et validé par les autorités compétentes),
- L'autorisation de droit à l'image,
- 1 photo d'identité collée (pas d'agrafe) sur le dossier d'inscription (page 1 en haut à droite),
- L'attestation d'acquittement de la CVEC (Contribution Vie à la Etudiante et au Campus) obtenue à l'issue du paiement sur le site du CROUS <http://cvec.etudiant.gouv.fr>,
- Prévoir OBLIGATOIREMENT 170 € pour s'acquitter des droits d'inscription.

Paiement possible par carte bancaire ou chèque français. Paiement en espèce impossible.  
Aucune inscription ne pourra être validée sans ce règlement.

Vous êtes tenu(e) de vous affilier au régime général d'assurance maladie. Cette démarche ne sera pas à renouveler à la rentrée suivante si votre cursus se poursuit. Vous trouverez les informations nécessaires et les montants correspondants (à régler en plus de l'inscription) sur le lien ci-dessous :

<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant>

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid114047/complementaire-sante-les-dispositifs-vous-concernant.html>

*La date et l'heure du rendez-vous pour l'inscription administrative sont à respecter.*

*Votre présence est obligatoire. Aucun dossier envoyé par la poste ne sera traité.*

*Si vous avez un empêchement de dernière minute, merci de bien vouloir avertir le Service Relations Internationales [ri@iut-rodez.fr](mailto:ri@iut-rodez.fr).*